

Dans ce numéro

- Battons nous !
- Solidaires et Internationalistes
- La dégradation du système de protection sociale
- La réforme du ferroviaire et ses conséquences
- Le modèle TGV en perte de vitesse
- SNCF pour l'apartheid social !
- Le tour de vis de trop
- Audience à la CPRP
- Bilan de l'AG de la liaison équipement

CODE DU TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, SERVICES PUBLICS, SALAIRES

Battons nous !

Depuis 30 ans, successivement les candidats élus à la présidentielle ont affirmé avoir les propositions qui allaient permettre de changer de cap, de renforcer les droits des plus faibles, dans un discours d'espoir, de rêve, ou tout devient possible dès lors que le peuple marche ensemble. Chaque fois le passage du rêve annoncé à la réalité a été rapide et de plus en plus brutal pour tout ceux qui croyaient à une autre répartition des richesses, à une contribution des plus riches, alors que mesure après mesure, la casse sociale n'a fait que s'amplifier au profit du MEDEF, et des plus riches.

L'élection de Macron, bénéficiant de l'aide inconditionnelle des médias, avec moins d'un quart des voix au premier tour, est largement due à l'impopularité des partis traditionnels et à un taux d'abstention à nouveau record, en aucun cas au contenu d'un programme qui prépare de nouvelles attaques sur le code du travail, la protection sociale, l'assurance chômage, la privatisation d'entreprises publiques. Avant d'être élu à la présidence, Macron nous avait pourtant déjà donné un aperçu de son rêve : mise en concurrence des TET avec la libéralisation des bus, avant goût de la loi travail avec une facilité aux licenciements, une reprise du « travailler plus sans gagner plus » avec le travail le dimanche et la nuit, une volonté du tout privatiser, y compris le don du sang, ou encore sa détermination vis-à-vis des plus riches, des patrons, des actionnaires à leur garantir une baisse des taux, des niches fiscales et des avantages, avec la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi qui leur a offert, 40 milliards d'allège-

ment de charges fiscales qui au lieu de créer des emplois sont venues grossir les profits des actionnaires.

Si une partie plus importante de la population s'est tournée dans son vote en direction des idées de progrès social en lien avec nos actions de luttes de ces dernières années, une autre très importante ne s'est pas déplacée, une autre partie en augmentation a voté pour l'extrême droite.

Face au score de l'extrême droite, aux attaques sans précédent que projette le nouveau gouvernement et plus largement pour redonner espoir, nous avons une responsabilité syndicale, pour que le mécontentement social prenne une autre forme que celui d'un vote pour les partis d'extrême droite et capitalistes et qu'émerge une alternative contre les lois du marché, contre le capitalisme, en rétablissant nos droits, en répartissant autrement les richesses produites, en créant plus d'égalité, en faisant que notre projet de transformation sociale devienne majoritaire.

Ces changements profonds auxquels une majorité aspire passe par une relance de la dynamique du mouvement social contre la loi travail. Il y a urgence à dénoncer les projets antisociaux de la nouvelle majorité gouvernementale qui entend aller vite et plus loin.

Vite en passant par ordonnance les attaques contre le code du travail et la protection des travailleuses et travailleurs que Macron a promis au Medef. C'est la fin de la hiérarchie des normes partout, c'est la fin du CDI !

Plus loin dans la libéralisation de la protection sociale, du logement, de l'école, des transports, de la santé, de la sécurité pour ne citer que quelques-unes des priorités annoncées par Macron et présentées devant l'Assemblée Nationale. L'assurance chômage suivie quelques mois plus tard des retraites représente un des chantiers où le système d'universalité prôné, dissimule en réalité l'abandon d'une lutte en faveur du plein emploi au profit d'une aide toujours en diminution. Pour les retraites c'est la fin du système par répartition ou les cotisations des actifs payaient les pensions des retraités, dans une logique de solidarité intergénérationnelle.

La mise en place d'une notion de points, base du projet Macron, laissant rentrer de fait que selon l'évolution de la valeur du point il n'y a plus de garantie du montant des futures retraites.

Sur le logement la logique est simple :



donner au privé des zones constructibles jusque là réservées aux municipalités, abaisser le pourcentage de logement gérés par l'état donc laisser cours aux augmentations de loyers et diminuer la partie des loyers encadrés.

A l'image du tout libéralisme, les enseignants ne seraient plus recrutés demain à l'issue d'un examen, d'un concours mais en remettant aux chefs d'établissement la possibilité de choisir leurs employés dont les missions seraient revues (enseignement, secrétariat, etc) afin de pouvoir supprimer un maximum de postes. C'est la fin de l'égalité d'accès, ce sont les chefs d'établissement qui deviennent des patrons susceptibles de recruter des diplômés d'école payantes dont les diplômes ne sont pas reconnus aujourd'hui par l'éducation nationale et accessibles qu'aux familles les plus riches. La suite sera comme c'est le cas outre atlantique de laisser le choix des élèves à ces nouveaux patrons...

Le secteur ferroviaire, n'échappe pas à ce coup d'accélérateur libéral et dès septembre un projet de loi permettrait l'ouverture à la concurrence des TET et TER qui deviendrait effective en décembre 2019. Pour le TGV, une loi est annoncée à partir de janvier 2019 et la privatisation du TGV à partir de 2021. Cette loi permettra donc pour une durée limitée, le libre choix des régions entre le maintien du monopole de la SNCF et une ouverture à la concurrence. La direction SNCF, en profite pour précipiter l'achèvement d'une structuration devant permettre la filialisation/privatisation des gares ainsi que le

transfert de propriété des matériels et de la maintenance à la région qui pourra la confier à une entité de son choix...

Fi des péréquations qui subsistent, cette étape parachève le démantèlement de l'entreprise, ce que contenait la loi d'août 2014.

Deux sénateurs ont annoncé que la proposition de loi devra déterminer les droits des agents transférés de SNCF Mobilités aux entreprises ferroviaires privées. Ils ne laissent rien au hasard et veulent définir le cadre juridique en comptant sur les ordonnances (qui ont pour but de casser le code du travail dès cet été. Tout est lié). Et dans un suspens insoutenable, il ne faudra pas attendre le soutien des 350 godillots de l'Assemblée Nationale, du nouveau président qui se place dans la même logique que pour les cars qui portent son nom.

La direction SNCF, le syndicat des patrons de l'UTP (SNCF majoritaire), membre du MEDEF, main dans la main organise les futurs transferts de contrat de travail dont on sait qu'ils remettront en cause au final le statut des salariés et leurs avantages acquis.

ILS VEULENT :

- Un transfert automatique des personnels vers l'opérateur qui gagne une Délégation de Service Public
- Mettre fin à notre régime social
- Favoriser le dumping social au travers d'un système concurrentiel
- Un cadre social harmonisé par le bas

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !

La grève nationale interprofessionnelle dans la durée, tous ensemble et partout, doit se poser.

Pour SUD-Rail et l'Union syndicale Solidaires, la rentrée sociale, se sera dès le 30 août, où nous invitons l'ensemble des salariés, retraités, chômeurs et précaires ainsi que leurs organisations à marcher sur les universités d'été du MEDEF, les vrais casseurs de social !

Solidaires et internationalistes



www.laboursolidarity.org

International trade union network of solidarity and struggle

Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Rede Sindical Internacional de solidariedade e de lutas

Red sindical internacional de solidaridad y de luchas

Rete sindacale internazionale di solidarietà e di lotta

الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال

www.laboursolidarity.org



Les membres du Réseau Rail Sans Frontière



Centrale Générale Des Services Publics

Fédération Générale des Travailleurs de Belgique



Confederazione Unitaria di Base

Trasporti



National Union of Rail, Maritime and Transport Workers



Solidaires Unitaires Démocratiques
Union syndicale Solidaires



Syndicat Unique des Travailleurs du Rail

Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal - Forces du Changement

Syndicat des Travailleurs du Rail
Union Nationale des Travailleurs du Mali

Syndicat national des travailleurs du Petit Train Bleu

Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal



Sindicato Federal Ferroviario



Sindicato Ferroviario

Confederacion General del Trabajo

Confederacion Intersindical



Settore ferrovie



Unione Sindacale di Base



Giu' le mani dall'Officina

Organizzazione Sindacati Autonomi e di base

Rail

FFS Bellinzona



Birlesik Tasimacilik Calisanlari Sendikasi

Kamu Emekçileri Sendikalan Konfederasyonu



Central Sindical e Popular Conlutas



Fédération Générale des Cheminots

Union Générale Tunisienne du Travail

Mi-juin, se tenait le congrès de l'Union syndicale Solidaires. Plusieurs camarades de la Fédération SUD-Rail y étaient présents, pour notre délégation fédérale, celles de Solidaires départementaux, pour la commission internationale ou encore pour *Les utopiques*.

Une des trois résolutions traitait principalement des questions internationales. L'avant-projet présenté au Comité national de janvier a été revu, puis amendé par les organisations membres, puis discuté et modifié en commission lors du congrès ; sur les quelques points où un consensus n'a pu être trouvé, les amendements ont été soumis au vote des congressistes ; à l'issue de ce processus démocratique, c'est un texte largement porté par les organisations de l'Union syndicale Solidaires qui a été approuvé. Comme l'ensemble des documents du congrès, il est à disposition de chaque adhérent et adhérente. Nous reprenons ici une partie de ce qui concerne le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Texte internationaliste du Congrès de Solidaires

Construire l'outil syndical international dont nous avons besoin. Au plan international, la priorité de l'Union syndicale Solidaires est le développement du syndicalisme que nous défendons et pratiquons, donc le renforcement du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

[...] L'Union syndicale Solidaires a insisté pour que le Réseau syndical international de solidarité et de luttes créé en mars 2013 soit ouvert à toutes les organisations qui le souhaitent, quelle que soit leur affiliation ou non-affiliation internationale. La participation au Réseau se fait sur la base d'un appel dont le contenu est anticapitaliste, écologiste, féministe, autogestionnaire, antiraciste.

Plusieurs organisations ont, tout en étant membres de la CES, de la CSI ou de la FSM, décidé de rejoindre le Réseau syndical international de solidarité et de luttes ; a contrario, nous constatons que le contenu de l'appel ne convient pas à des organisations comme la CGT ou la FSU qui n'ont jamais donné suite aux invitations lancées.

Notre objectif dans les relations syndicales internationales et la construction de notre réseau est d'avoir un outil syndical international à disposition des travailleurs et des travailleuses, utile à leurs luttes, permettant de construire des mouvements revendicatifs communs, d'assurer la nécessaire solidarité internationale et aussi d'œuvrer à la transformation sociale radicale à laquelle nous aspirons.

[...] Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes doit être un lieu permettant la mise en commun de ces histoires et réalités différentes. Car son efficacité réelle passe par la dynamisation du travail international dans les secteurs professionnels. Là encore, la manière d'agir n'est pas spécifique aux questions internationales ; comme pour tout le reste de notre activité syndicale, il faut que nos informations, nos réflexions, nos actions, soient en phase avec ce qui se fait sur le terrain.

Cela peut sembler une tâche ardue, mais ce n'est que le prolongement de ce que nous faisons déjà dans un cadre donné, délimité par les actuelles frontières de l'Etat français. De même que nous construisons l'Union syndicale Solidaires en nous appuyant sur nos structures professionnelles et nos Solidaires de proximité, le Réseau syndical international de solidarité et de luttes n'aura de sens et d'efficacité, que s'il repose sur un travail mené dans les divers secteurs professionnels et zones géographiques.

- Il faut par exemple proposer à nos équipes syndicales locales, aux sections syndicales, des tracts internationaux axés sur la réalité du travail quotidien dans l'entreprise ou le service, il faut organiser des tournées syndicales internationales, des réunions entre structures syndicales transfrontalières,...

- Solidaires doit s'engager plus avant dans la prise en charge du travail au sein du Réseau des quatre thèmes retenus lors de la rencontre de 2015 : autogestion et contrôle ouvrier, criminalisation des mouvements sociaux, droit des femmes, migrations.

- La question de l'élargissement du Réseau est une de nos priorités ;

nous devons mettre à profit le travail international déjà réalisé par plusieurs de nos organisations, suivre plus efficacement les contacts pris à travers l'activité de la commission internationale.

- Pour franchir un cap dans cette construction, nous devons mieux faire connaître le Réseau, renforcer sa visibilité ; cela passe par exemple par la reprise du logo sur un maximum de nos publications, par l'utilisation du matériel produit et du site, par une implication renforcée dans l'animation du Réseau.

Au cours du prochain mandat, la troisième réunion internationale plénière, prévue au premier trimestre 2018 et très probablement à Madrid, sera un moment important pour notre activité internationale.

- Outre l'impulsion et la coordination via la commission internationale, nous rechercherons l'implication d'un maximum de nos organisations : la diversité de nos implications est source de richesse pour le Réseau, en renforçant le travail sectoriel. Plusieurs commissions Solidaires trouveront aussi leur place dans la préparation, la réussite et les suites de cette rencontre, où des thèmes tels que les migrations, la criminalisation des mouvements sociaux, l'antifascisme, l'écologie, les conditions de travail, le refus de toutes les discriminations, seront abordés. Une journée sera consacrée aux mouvements de femmes, au féminisme, à la défense des droits des femmes.

- Solidaires proposera de continuer à co-animer le Réseau, dont il conviendra de formaliser un peu plus le collectif d'animation, afin de pouvoir assumer de front, l'élargissement à de nouvelles organisations et un fonctionnement démocratique et efficace.

Comme pour l'ensemble de notre stratégie, nous avons besoin pour cela d'une politique syndicale internationale autonome, c'est-à-dire définie au sein de nos collectifs syndicaux et non à l'extérieur, définissant et mettant en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation, organisant l'action collective des travailleurs et des travailleuses (qui peut prendre de nombreuses formes). A l'international comme pour le reste de notre champ d'action, une politique syndicale autonome ne signifie pas le refus de l'unité syndicale, de l'action commune avec d'autres forces du mouvement social ou encore l'ignorance des mouvements politiques.

Déléguer les tâches qui nous incombent, en tant que syndicalistes, aux autres forces du mouvement social serait une erreur : la construction d'un rapport de force passe par l'utilisation des moyens proprement syndicaux que sont la grève, le blocage des moyens de productions... sur les lieux de travail. Ce qui implique aussi de penser l'articulation de ces moyens avec d'autres formes d'actions avec les « sans », premières victimes du capitalisme aujourd'hui, sans-emploi, sans minimum vital ni revenu décent, sans-papiers, les personnes immigrées, réfugiées, exilées...

Le champ d'activité de nombre d'associations est aussi celui du syndicalisme tel que nous le concevons ; mais il ne s'agit évidemment pas de se vivre en concurrence ; pas plus sur le champ international que nous ne le faisons en France. C'est pourquoi nous continuerons à travailler au plan international aussi avec diverses associations et au sein de collectifs unitaires [...]

JOURNÉE INTERNATIONALISTE SUD-Rail

Le 30 mai, nous avons organisé une journée de formation/débat sur l'activité syndicale internationale de SUD-Rail (et donc aussi de Solidaires). Deux camarades du syndicat fédéral des cheminot-es de la CGT de l'état espagnol, deux du secteur cheminot de la CGSP/FGTB belge et un du syndicat britannique RMT nous ont amené des éclairages extérieurs forts utiles. Nous avons aussi convenu de quelques initiatives communes dans les prochains mois.

Ce fut l'occasion d'esquisser le panorama du syndicalisme organisé à l'échelle mondiale : la Confédération Syndicale internationale

(CSI), la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ; la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) ; la Fédération Internationale des Transports (ITF), la Fédération Européenne des Transports (ETF). Bien sûr, nous nous sommes attardés sur le Réseau syndical international de solidarité et de luttes et le Réseau Rail Sans Frontière.

Nous sommes revenus sur un quart de siècles de directives et règlements européens, les paquets ferroviaires de la Commission européenne et du Parlement européen validés par les gouvernements nationaux. Face à cela, il y a les luttes des travailleurs et tra-

vailleuses du rail, le service public ferroviaire, le travail syndical international par filière, le travail commun des syndicats frontaliers. **L'enjeu est de construire une alternative syndicale qui pèse : au niveau international aussi.** Nous avons des outils : les réseaux syndicaux internationaux, les commissions internationales de la Fédération des syndicats SUD-Rail et de l'Union syndicale Solidaires, la revue internationale Solidaires, le bulletin mensuel Solidaires international, le bulletin *Ensemble* du Réseau Rail Sans Frontière, les tracts et affiches,...

La dégradation du système de protection sociale

La Sécurité Sociale née de l'après-guerre en 1944, le Conseil National de la Résistance annonce le principe d'un plan complet de Sécurité sociale visant à « assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail [...] ». En 1945, Le régime général prend en charge les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et accidents du travail au profit des salariés du secteur privé. En 1946, l'autonomie de certains régimes est maintenue : les salariés agricoles restent rattachés à la mutualité sociale agricole et les salariés des régimes spéciaux (fonctionnaires, mineurs, cheminots, marins...) conservent leurs avantages statutaires spécifiques. Les prestations sociales sont ensuite progressivement étendues (1972 : rattachement des salariés agricoles...1978 : allocation familiale, aide aux logements, 2000 : CMU). Le déficit structurel des assurances sociales, conduit les réformateurs libéraux successifs à rechercher des sources de financement complémentaires aux cotisations sociales (taxe sur alcool et tabac, CSG, CRDS, participation forfaitaire 1 €...).

LE DÉSENGAGEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT DES OCAM

Depuis 2002, le régime étant constamment déficitaire, la sécurité sociale réduit ses dépenses. Les assurés tirent la langue et voient leurs droits diminués : forfait hospitalier, médicaments moins ou plus du tout remboursés... **Le désengagement de l'état va laisser fleurir les OCAM** (Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie), pour simplifier : les mutuelles, Institut de prévoyance et société d'assurance. Sauf qu'il est important de faire une différenciation à ce niveau-là :

- Les mutuelles sont des structures à but **non lucratif** régies par le Code de la Mutualité[1] qui ont pour objet, depuis la réforme de 2001, en vigueur depuis 2003, de mener une "action de prévoyance de solidarité et d'entraide" en faveur de ses adhérents.
- Les sociétés d'assurance sont des structures à but **lucratif** régies par le Code des Assurances.

En 2013, l'Etat propose L'ANI (Accord National Interprofessionnel). Tout employeur a l'obligation légale de proposer à ses salariés une complémentaire santé ou mutuelle d'entreprise. A lire ainsi, tout à l'air beau dans le meilleur des mondes ! Santé pour tous ! Couverture pour tous ! Youpi ! Sauf que l'ANI c'est surtout :

- L'effacement du principe de base de la sécurité sociale et le renforcement son désengagement
- L'imposition d'une complémentaire santé qui ne correspond pas au besoin spécifique de chacun
- Un coût pour les salariés qui avait choisi jusque-là de ne pas avoir de complémentaire
- La disparition des petites mutuelles au profit des mastodontes compagnies d'assurance capitaliste.
- Un « panier » de soins négocié par l'ANI très restreint : en matière de lunetterie et de dentisterie, il est même inférieur, à la CMU complémentaire. Il est tellement à minima

que les salariés des petites entreprises seront astreints à une supplémentaire !

Le Conseil constitutionnel a imposé que la loi du 14 juin 2013 issue de l'ANI, au nom de « la liberté d'entreprendre » confie aux seuls employeurs, le choix des assureurs, pain béni pour les gros groupes privés. Alors Axa, Generali, AG2R, Médéric-Malakoff, au détriment des Mutuelles, ont avidement préparé les prospecteurs et les prospectus : ils font du « dumping » pour conquérir cet énorme marché et feront remonter leurs prix fortement ensuite, la duperie contre les salariés n'en sera que plus grande !

LA PERVERSITÉ DES CONTRATS RESPONSABLES

On pourrait croire qu'avec tout ça : CPAM + complémentaire santé, le salarié est bien assuré ! qu'il ne peut rien lui arriver, qu'il sera bien remboursé quoi qu'il lui arrive... Et bien non ! C'est là que rentre en ligne de compte la notion de « contrat responsable » !

L'Etat subventionne la complémentaire santé des salariés par des avantages fiscaux et sociaux, à condition que ces contrats d'assurance respectent plusieurs critères. Ils doivent être collectifs, c'est-à-dire couvrir un groupe de manière homogène. Leur souscription doit être obligatoire. Ils doivent être responsable : la qualité de leurs remboursements doit dépendre du respect par l'assuré d'un parcours de soins. Si un contrat d'assurance santé satisfait ces conditions, la contribution de l'employeur bénéficie d'une exonération de charges sociales. Cette exonération est plafonnée à 6 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) et à 1,5 % du salaire brut annuel par salarié. Au total, elle ne peut pas excéder 12 % du PASS, fixé à 37 584 € en 2014. Cela représente une exonération maximale par personne de 4 510 euros sur l'année. Cependant, les entreprises de plus de neuf salariés doivent s'acquitter d'un forfait social équivalent à 8 % de leur participation au contrat d'assurance santé.




Vous l'aurez compris, les employeurs choisiront forcément un contrat responsable pour leur entreprise. Si vous êtes au statut vous, vous avez l'impression de ne pas être concerné par tout cela. FAUX ! Car les contrats proposés par les mutuelles cheminotes sont désormais toutes en contrat responsable par la force des choses !

MAIS QUI A T'IL DERRIÈRE CE CONTRAT RESPONSABLE ?

La réforme de ce dispositif s'articule donc autour de trois principaux axes d'action :

- garantir le contenu de la couverture santé en fixant des plafonds de prise en charge ;
- réguler les dépassements d'honoraires ;
- agir sur les prix de l'optique.

Jusqu'à présent, peu de choses différenciaient les contrats responsables de ceux qui ne l'étaient pas. Ce n'est plus le cas. Les nouveaux contrats responsables plafonnent désormais sévèrement les prises en charge des lunettes. **Les complémentaires ne pour-**

Point sur les différences de prise en charge entre le Panier de soins ANI et le Contrat responsable		
	Panier de soins ANI	Contrat responsable
 Quelles sont les garanties Dentaire ?	Sont pris en charge 125 % au moins des tarifs de base des frais de soins dentaires prothétiques et de soins d'orthopédie dentofaciale	En attente du décret
 Quelles sont les garanties Optiques ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Verres < - 6 / + 6 ou cyl. < 4 : 100 € minimum* ■ Verres > - 6 / + 6 ou cyl. > 4 : 200 € minimum* ■ Verre 1 + Verre 2 : 150 € minimum* Les frais d'optique sont limités à une prise en charge tous les 2 ans, sauf exceptions. <small>* y compris la monture</small>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Verres < - 6 / + 6 ou cyl. < 4 : entre 50 € et 470 €* ■ Verres > - 6 / + 6 ou cyl. > 4 : entre 200 € et 750 € ■ Verres > - 8 / + 8 ou multifocaux ou progressifs dont sphère hors zone de -4,00 à + 4,00 : entre 200 € et 850 € ■ Verres 1 et 2 : entre 125 € et 610 € ■ Verres 1 et 3 : entre 125 € et 660 € ■ Verres 2 et 3 : entre 200 € et 800 € Les frais d'optique sont limités à une prise en charge tous les 2 ans, sauf exceptions. <small>* y compris la monture pour un montant maximum de 150 €</small>
 Les dépassements d'honoraires sont-ils pris en charge ?	Oui	Les contrats responsables laissent la possibilité de ne pas prendre en charge les dépassements d'honoraires des médecins. Dans le cas contraire, les garanties sont soumises à deux conditions : <ul style="list-style-type: none"> ■ si le médecin n'a pas signé un contrat d'accès aux soins (CAS), la prise en charge est plafonnée à 100 % du tarif de la Sécurité sociale en 2017 (125 % en 2015 et 2016) ; ■ s'il en a signé un, le remboursement de la complémentaire doit être supérieur de 20 %. Exemple : 50 % du tarif de la Sécurité sociale hors CAS, 70 % avec CAS.

ront plus rembourser les paires à verre simple plus de 470 euros. Objectif : limiter l'envolée observée des prix ces dernières années. La Ministre de la Santé a utilisé dans le même temps l'outil du contrat responsable pour continuer sa lutte contre les dépassements d'honoraires des médecins, engagée dès 2012. Les tarifs des praticiens ne seront remboursés par les complémentaires santé que jusqu'à 125 % du tarif Sécu jusqu'en 2017, et ensuite 100 %. Tous les patients ne seront pas logés à la même enseigne. En effet, celui qui se rendra chez un médecin qui a accepté par ailleurs de modérer ses dépassements en signant un « contrat d'accès aux soins » (CAS) devra être mieux remboursé que celui se rendant dans le cabinet d'un médecin qui n'a pas adhéré au CAS. Comment savoir dans quelle case se range son praticien ? En allant sur le site de l'Assurance-maladie, ami.fr. « Ce n'en est pas moins un véritable choc de complexification pour les assurés », dénonce Véronique Cazals, en charge de la protection sociale à la Fédération française des sociétés d'assurances. Sans compter que les médecins ne baisseront pas forcément leurs tarifs. Peu de généralistes (3%) ont souscrits au contrat ce qui paraît logique car peu exercent en secteur 2. Quant aux spécialistes voilà les chiffres de 2015 par spécialités présentés dans ce même rapport : 24 % chez les radiologues, 18 % chez les chirurgiens et 15 % chez les gastro-entérologues. Il est en revanche inférieur à 9 % en psychiatrie générale et 7 % en ophtalmologie. Un contrat qui n'a pas séduit les foules !

Sur votre brancard d'ambulance, à moitié conscient, allez-vous demander si votre chirurgien a signé le contrat d'accès aux soins ? Enfin, compte tenu du peu de professionnels ayant adhéré au CAS, vous serez peut-être obligés de faire quelques kilomètres en prime et de vous éloigner sensiblement de chez

vous. Pour donner une idée, pour les 13 200 cheminots contractuels et retraités rattachés à Humanis cela représente déjà **111 000 € de reste à charge sur un an !**

Alors, vous l'avez compris, la prochaine étape va être de promouvoir les « Surcomplémentaires », à la charge de qui ? des salariés bien sûr ! Puisque la Sécurité Sociale ne suffit pas, la complémentaire santé ne suffit plus, troisième volet : sur-complémentaire. Avant peut-être l'extra-super-plus-complémentaire ... !

Alors, vous l'avez compris, la prochaine étape va être de promouvoir les « Surcomplémentaires », à la charge de qui ? des salariés bien sûr ! Puisque la Sécurité Sociale ne suffit pas, la complémentaire santé ne suffit plus, troisième volet : sur-complémentaire. Avant peut-être l'extra-super-plus-complémentaire ... !



Les revenus du capital ne financent que 2% de la protection sociale

C'est nous qui payons tout le reste !

Par notre travail, nous produisons les richesses. Les capitalistes encaissent. Ca suffit !

Puisque personne ne travaille à notre place, que personne ne décide à notre place !

Patrons, actionnaires, banquiers s'enrichissent sur notre dos. Imposons une autre répartition des richesses !

Union syndicale
Solidaires



Le problème est que ce système aug-

La réforme du ferroviaire et ses conséquences sur l'éclatement du système

Quand Ubu rencontre Oui-Oui, Qu'est-ce qu'ils se racontent ? RIEN !

Au Conseil d'Administration de SNCF RESEAU, a été présenté le Plan de Gestion des Informations Confidentielles (PGIC) : ce que l'on a le droit de dire ou pas, nature d'informations par nature d'informations, et service par service, pour ne pas risquer de fausser cette fameuse concurrence qui serait l'accomplissement ultime des millions d'années d'évolution de l'espèce humaine !

Ceci illustre une des incohérences de la loi de démantèlement du système ferroviaire du 4 août 2014, à savoir que l'on a prétendu se conformer au droit européen, et on a prétendu en même temps faire un Groupe Public Ferroviaire (GPF) "indissociable et solidaire", alors que c'est contradictoire.

Comme SUD-Rail l'a toujours rappelé, la seule activité que le droit européen exige de dissocier juridiquement de l'opérateur ferroviaire, c'est la tarification et l'attribution des sillons. Rien n'empêchait, comme l'ont fait les chemins de fer hongrois par exemple, de sortir ces services de l'ex-RFF pour les loger par exemple au Ministère, et de remettre ensemble dans la SNCF, tous les autres services de l'Infra comme des services ferroviaires (en organisant simplement la séparation comptable).

A la place, on a RESEAU qui inclut la tarification et l'attribution des sillons,

mais qui fragilise juridiquement les liens de MOBILITES et SNCF au sein du GPF. SUD-Rail ne revendique bien sûr pas le respect d'un droit européen fondamentalement antisocial. Mais l'on voit ici que cette construction à 3 entités dans un GPF, non seulement achève de séparer l'Infrastructure des services ferroviaires, ce qui est une hérésie technique et industrielle, mais exige en outre, pour gérer l'obligation du droit européen, la mise en place de ce genre d'usine à gaz. Un usine à gaz qui :

- pose un principe d'interdiction de communication entre Réseau et Mobilités mais aussi vis-à-vis de l'EPIC de tête,
- fait exploser là encore les coûts de gestion de toutes ces frontières organisationnelles (coûts de transaction)
- risquent de rendre plus difficile la gestion opérationnelle entre services des 3 SNCF dans le fonctionnement quotidien

Sur l'organisation pratique, les informations que l'on a fait entrer dans la définition du décret qui nous oblige à ce PGIC, ne concerneraient que 700-800 personnes au maximum à RESEAU. Pourtant, le Conseil d'Etat a fait mettre dans le décret qu'il fallait que chaque agent de RESEAU se voit présenter le PGIC et signe une attestation et un engagement de confidentialité. Il faut donc recueillir 54000 signatures pour quelque chose qui ne concernera que 700-800 personnes. C'est incompréhensible

au niveau des agents, d'autant plus que le papier citera le risque pénal (1 an de prison et 15.000€ d'amende). Sur un plan très concret, on aboutira à l'effet inverse : créer une paranoïa autour de l'information, y compris dans des métiers (comme ceux de la maintenance et travaux ou de la circulation) qui sont en réalité hors du champ de la préoccupation initiale. On va encore rigidifier davantage les organisations du travail.

Sur un plan presque amusant, la note de présentation explique benoîtement qu' "en cas de modification mineure de l'organisation des services désignés dans les cartographies, la diffusion des informations confidentielles peut se faire à destination des services qui viendraient à la suite de ceux identifiés dans les cartographies." Or c'est ignorer la modification incessante des organisations qui caractérise le management moderne. D'autant plus qu'à RESEAU, la logique des énormes CE nationaux va invisibiliser de nombreuses réorganisations de services. Pourtant, côté PGIC, il y aura une exigence de suivre au plus près des organisations (surtout après le stress maximum mis sur le respect de la confidentialité, avec sanctions disciplinaires et pénales). Alors, ce sera quoi, une "modification mineure" ? Et en cas de modification non mineure, va-t-il falloir reprendre tous les tableaux et représenter le tout à chacun des 54.000 agents de Réseau ?



Enfin, dans cette usine à gaz, est prévu un "dispositif d'alerte" qui devrait plutôt s'appeler "dispositif délation", qui ne va pas manquer de pourrir l'ambiance dans les services et accentuer la rigidification des méthodes. Car le refus de communication d'une information sera toujours privilégié par rapport à sa diffusion, eu égard au discours policier qui accompagne la mise en place du PGIC. Cela va rendre les organisations du travail encore plus sclérosées et peu réactives.

Pour aller plus loin

La lettre économique indépendance **SUD**

• Édition de la Fédération SUD-Rail • Conseil d'Administration SUD-Rail
 • Comité de Liaison SUD-Rail • Comité de Liaison SUD-Rail
 • Comité de Liaison SUD-Rail • Comité de Liaison SUD-Rail

Contrats Etat/SNCF: cheminot-as et usagers pointent leur...

Transfert d'argent sur le dos des cheminot-as

Le modèle TGV en perte de vitesse

A l'occasion de la mise en service de la nouvelle liaison grande vitesse Tours/Bordeaux, on peut s'interroger sur la politique du tout TGV dont direction SNCF et Gouvernement se sont vantés pendant des années.

Certes cette nouvelle liaison peut apparaître comme un succès commercial, mais elle va plonger la SNCF dans une situation paradoxale, puisqu'elle va lui apporter des millions de voyageurs supplémentaires... tout en la laissant d'un déficit opérationnel de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Il y a 10 ans, Sarkozy décide, dans la foulée du Grenelle de l'environnement, de lancer simultanément la construction de 4 lignes à grande vitesse. Parmi celles-ci figure la section Tours-Bordeaux, longue de 340 kilomètres, qui doit ramener à 2 heures à peine (au lieu de 3 heures 15) le temps de trajet entre Paris et Bordeaux. Mais les finances de l'Etat ne permettent pas

d'envisager ces travaux, le gouvernement en place a eu recours à un montage inédit dans le ferroviaire français : un financement public-privé, concédant l'infrastructure pour les quarante-quatre ans à venir à Lisea, une société ayant notamment pour actionnaires Vinci et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est bon de rappeler ce qu'avait dit à l'époque la Fédération SUD-Rail.

Le contrat passé par RFF avec VINCI rappelle encore une fois ce fonctionnement basique du système capitaliste : confiscation des profits, privatisés pour le bénéfice de quelques-uns et socialisation des pertes ».

Mais cette ligne n'est pas la seule à être déficitaire !

Alors la direction SNCF, programme des « plans de performance », bref elle veut réaliser des économies...Mais ces économies faites par l'optimisation des coûts de production, la baisse des coûts

de distribution n'auront pas permis de compenser la hausse des péages, et cette situation va perdurer voire s'aggraver, d'après les prévisions de la direction SNCF, elle-même, et elle va inévitablement conduire SNCF-Mobilités à supprimer les dessertes TGV les moins « rentables ».

C'est la conséquence de la politique menée depuis 1997 par RFF, puis par SNCF-Réseau (sous supervision des gouvernements successifs), qui consiste à considérer les TGV comme « pompes à fric ». Et dans la mesure où certaines des dessertes TGV ont été mises en place en substitution de dessertes par trains classiques – qui ne seront certainement pas remises en place, – que va-t-il rester ensuite ? C'est à l'évidence une autre politique des transports ferroviaires publics à laquelle il faudrait réfléchir, plutôt que d'enlever les dessertes non rentables, une à une, jusqu'à ce qu'il ne reste rien.

L'économie sur les coûts de distribution, s'est traduite par de très nombreuses suppressions de guichets, le prétexte fal-

lacieux employé par la direction pour fermer les guichets est une honte : « on ferme les guichets parce que maintenant tout le monde achète sur Internet », c'est faux ! La réalité est que la direction a fermé les guichets, et les voyageurs n'ont eu d'autres choix que de se diriger vers Internet sauf à vouloir attendre des heures.

L'autre idée lumineuse de la direction est de réinventer le train des pauvres, voir le bus des plus pauvres, Oui-guo, Oui-bus. C'est scandaleux et inefficace !

Ce qu'il faut c'est une autre politique des transports !

La Fédération SUD-Rail avait raison quant à la création de RFF, nous disions que ce n'était pas la solution d'isoler la dette, qu'inévitablement les péages allaient augmenter. La réforme de 2014, n'a rien solutionné non plus. La dette ne cesse d'augmenter. L'Etat doit reprendre la dette à sa charge, non pas comme une dette mais comme un coût pour le transport public.

« **privatisation des profits et socialisation des pertes !** »

Liquidation du patrimoine ferroviaire

SNCF pour l'apartheid social !

Aux Représentants du Personnel, il a été présenté le protocole foncier pour la cession et l'aménagement de terrains et bâtiments sur le site « Gare de Lyon-Daumesnil ». Parmi les zones d'aménagement figurant au protocole avec la Ville de Paris signée l'année dernière, ce n'est pas la

pire des opérations. Elle est confiée à la SNEF, filiale de MOBILITES, qui va donc donner priorité à ICF Habitat pour les lots de logements sociaux (qui entrent dans la problématique de l'attractivité de l'IdF pour les agents SNCF). Elle intègre la reconfiguration de la zone logistique de l'avi-taillement de la Gare de Lyon (zone datant des années '30), et la création des voies 25 et 27.

Mais elle pose la question du relogement de nombreux services, et d'abord de l'Infrapôle PSE (120 agents), pour lesquels les solutions envisagées risquent fort d'éloigner ces agents de l'accès au terrain (car ce n'est

pas la même chose d'accéder au réseau de PSE depuis une gare du RER D en 1ère couronne, que de le faire depuis la Gare de Lyon elle-même ; la tête de ligne offre toujours plus de facilités), et d'éloigner aussi les agents concernés par la salle de crise.

Mais au-delà, sur le plan de l'espace urbain comme espace social, la logique financière conduit à récupérer les emprises ferroviaires en proximité de voies pour des opérations de logement et/ou de tertiaire, et à éloigner les agents, et donc le travail, de l'objet même de l'activité ferroviaire, comme ici la maintenance de l'infrastructure. Les gares et abords deviennent le lieu du consommateur (même pas toujours client du chemin de fer, puisque l'on en fait des centres commerciaux de plus en plus déconnectés de l'activité ferroviaire), tandis qu'on éloigne les agents du ferroviaire. La rencontre usagers/salariés, donnant un sens social fort à la rencontre du travail et du service (et pour ce qui nous concernait : du service public) n'est plus possible.

Sans compter que l'activité ferroviaire

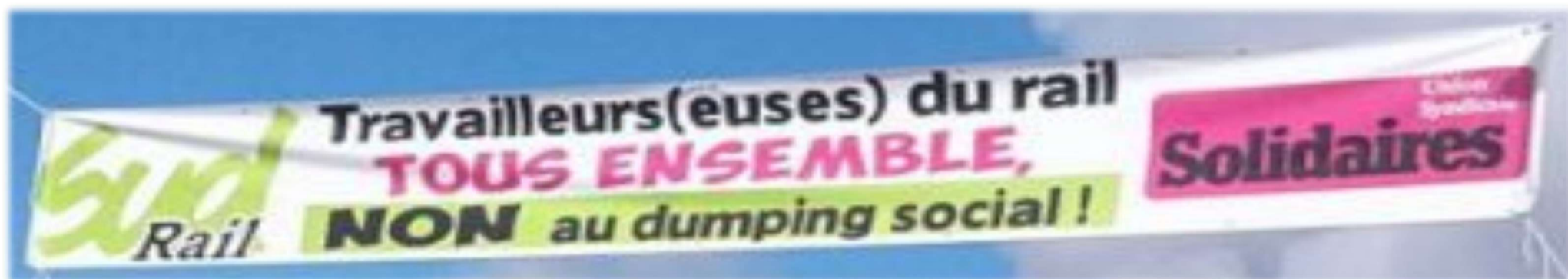
était la dernière activité industrielle à être encore au cœur des villes. Or l'activité industrielle, contrairement aux activités tertiaires, a le mérite d'exister sur un rapport physique au réel : conserver dans les paysages urbains, des représentations du rapport physique au réel, renvoyait aussi l'ensemble de la société et de ses représentations à ce réel-là. Le faire disparaître, en le cachant plus ou moins loin en banlieue, accentue encore la ségrégation des espaces, des fonctions économiques, des catégories sociales, des représentations de capacités d'action, des représentations du pouvoir, etc.

Ce type de projet d'aménagement participe donc, globalement, d'une société d'apartheids multiples (économique, social, symbolique), qui ajoute un frein supplémentaire dans le mouvement vers une véritable démocratie porteuse d'égalités, de choix décidés et vécus collectivement, dans toutes leurs dimensions



Externalisation, filialisation, des outils financiers contreproductifs

Le tour de vis de trop !



Au conseil d'Administration de RESEAU du 20 juin 2017 a été présenté un avenant au marché par lequel RESEAU se fournit en systèmes d'attaches de rails prémontables et automatisables pour traverses en béton armé.

Or ce phénomène est récent.

A l'examen, il semblerait que ce soit l'utilisation de tirefonneuses sensiblement plus puissantes qu'auparavant, avec un manomètre intégré, et automatisées pour arrêter le tirefonnage à la valeur nominale de serrage de l'attache...

sent en fait à nier le travail, c'est-à-dire cette expérience que l'opérateur a acquise de la « sensation » du serrage et qui l'amenait à ralentir la force du serrage sur la fin pour un arrêt « en douceur ».

CONCLUSION

Un exemple de plus, s'il en était besoin, d'organisations du travail considérées sous le seul prisme financier, et qui se retournent contre la qualité du travail, contre les agents qui participaient de cette qualité, et contre les comptes financiers de l'entreprise puisque, au final, l'avenant qui était présenté au Conseil d'Administration de RESEAU amenait un surcoût du marché de 10% par rapport aux prévisions.

L'idée de ce marché (conclu en 2013 pour 3 ans fermes et 3 fois 1 an optionnel) était d'assurer l'approvisionnement pendant les 3 ans fermes avec des attaches classiques dites « Nabla » (et mono-fournisseur), le temps que l'attache universelle soit mise au point (3 fournisseurs référencés sur cette nature de produit). Les 3 années optionnelles devaient permettre ce transfert progressif et adapté d'un type d'attache à l'autre (qui est en outre moins chère).

Or à l'occasion de la mise au point difficile des attaches universelles, et qui ne permettent toujours pas de commencer le basculement vers ces produits nouveaux, il est surtout apparu un problème technique au niveau du système d'ancrage des attaches dans la traverse béton, plus que des problèmes d'attache proprement dite. Les gaines insérées dans les réservations des traverses bétons pour accueillir les tirefonds vieillissent beaucoup plus vite qu'auparavant.

Or les agents de la voie des équipes SNCF fustigent ces nouveaux outils, certes plus performants, et amenant plus de productivité apparente, mais d'une part, plus pénibles à utiliser (la puissance se dissipe aussi dans le corps de l'opérateur !). D'autre part et surtout, ils conduisent l'opérateur à tirefonner sans réfléchir jusqu'à l'arrêt, qui se fait brutalement « au taquet », en provoquant une microfissuration de la gaine. La voie nouvelle à peine posée perd dès cette toute première seconde « x » années de bonne tenue sans maintenance, puisque le système d'ancrage commence à « jouer » tout de suite et sa tenue dans le temps est très réduite.

Si cette hypothèse est vérifiée, on aurait là un exemple typique de la fausse productivité, où des outils en apparence plus performants et maniés par des agents d'entreprises extérieures dont la valeur pour les patrons est leur coût inférieur et non leur expérience, condui-



FÉDÉRATION ET LIAISONS NATIONALES

Liaison Retraités

Informatisation à outrance et versement des pensions

Audience avec le président de la CPRP



L'interfédérale SUD-Rail-CGT-UNSA-CFDT a enfin été reçue en audience par la direction de la caisse de prévoyance et de retraite, le 10 juillet dernier, à l'antenne parisienne de la CPRP. Cela fait suite à notre action unitaire concrétisée par une pétition commune remise ce jour même, et dont la demande principale était le maintien pour les pensionnés qui le désirent d'un envoi papier des prestations et décomptes de la caisse.

Notre argument principal était que l'informatisation à outrance des documents émanant de la caisse laisse sur le carreau nombre de pensionnés ou d'ayant droits qui du fait de leur âge ou de leur situation ne peuvent maîtriser l'outil informatique, d'autant que des zones non couvertes subsistent sur le territoire national. A cette demande légitime s'ajoutait celle tout aussi pertinente du maintien des antennes régionales de la CPRP, ainsi que l'amélioration de l'accueil téléphonique.

Plus de 40 000 signataires de la pétition unitaire

Il est à noter que cette démarche qui va dans le sens de l'amélioration des contacts entre la caisse et ses affiliés s'est faite sans aucun problème dans l'unité la plus complète. Ainsi les quelques 40 000 pétitions signées tant par les retraités que par les actifs ont été remises ensemble, et une déclaration commune en reprenant les arguments essentiels a été lue au nom des quatre organisations qui en sont à l'initiative, montrant ainsi que les retraités peuvent œuvrer dans l'unité pour plus d'efficacité de leurs démarches.

L'informatisation fragilise les liens entre la CPRP et les Cheminot-e-s

La délégation de la caisse était composée du Président du conseil d'administration M Georges, du Directeur M. Moussier, ainsi que du Directeur adjoint M. Gauffès. Bien entendu, malgré une audience courtoise, et le rappel de leur attachement à la spécificité de notre caisse et à ses missions de solidarité, ceux-ci ont justifié leurs choix par le coût des envois papier (qui auraient été multipliés par 4 au vu de la mensualisation des pensions), des économies exigées par les ministères de tutelle, ainsi que par une certaine conformité avec les errements des autres caisses de retraite, ainsi qu'au nom d'un certain modernisme. La direction admet toutefois qu'il peut exister des publics dits

« fragiles » maîtrisant mal l'outil informatique, qui seront identifiés lors de la prochaine COG (convention des objectifs de gestion) qui sera élaborée en concertation avec nos représentants l'automne prochain. Nous sommes d'accord pour que cette recherche soit faite au cas par cas, en fonction des problèmes humains spécifiques à chacun, et non pas par tranche d'âge arbitraire. Le directeur rappelle également que la caisse continue d'envoyer des documents papier lors de tout changement de situation ou de montant de pension, ainsi que sur simple demande (par téléphone ou par courrier) de chaque affilié qui en éprouve le besoin ponctuel. Il rappelle également que deux personnels sont dédiés chaque jour aux demandes d'aide téléphonique concernant l'utilisation de l'informatique, bref leur attitude n'est pas bloquée, avec une approche pragmatique et individuelle des problèmes rencontrés, sans pour autant revenir sur le principe de numérisation énoncé.

Maintien de l'accueil téléphonique et refus de la suppression des antennes locales

L'accueil téléphonique n'est pas menacé ni par des suppressions de postes, ni par une externalisation ou un passage par une plate-forme prestataire. Pour autant la direction reconnaît qu'un taux trop élevé d'appels n'aboutissent pas, ou une trop grande complexité des choix vocaux proposés. Un audit est en cours pour obvier ces problèmes dont pâtissent nos retraités, mais aussi les personnels concernés.

Au sujet des antennes régionales, actuellement au nombre de 14, nous avons unanimement rappelé notre refus de suppressions (celles de Chambéry et Clermont sont sur la sellette) ainsi que notre souhait d'expansion de nouveaux sites, dont celui de St Denis en gestation. Le directeur annonce que le taux est passé de 50 à 80% de couverture nationale, et qu'il lui semble irréaliste d'aller au-delà. Même si les 20 plus grandes villes sont ainsi couvertes par des permanences (sur rendez-vous, et actuellement uniquement sur les décomptes de retraite), nous réaffirmons notre volonté de ne laisser aucun site

sans interlocuteur physique, en proposant également d'étendre ces permanences aux sujets spécifiques de la caisse comme la prise en compte des soins médicaux.

La mensualisation des pensions, synonyme de retards et de blocage des versements

Enfin nous rappelons la loi qui stipule que les pensions doivent être versées au premier jour ouvré de chaque mois. En avril et juillet, ce jour tombant un samedi il s'en est suivi des retards dont la responsabilité incombe entièrement aux banques qui ne travaillent pas ce jour-là. Nous avons rappelé au directeur qu'en tant que donneur d'ordre il se devait de faire pression et de rappeler aux établissements bancaires leurs obligations.

De même le blocage des versements suite à deux retours de courriers (adresse inconnue) successifs n'a pour lui rien d'automatique. Il n'empêche, nous soulevons qu'il y a contradiction entre la volonté du tout informatique et une décision de suspension de paiement basée uniquement sur des retours de courrier papier !

Quoi qu'il en soit le président et le directeur ne ferment pas la porte et prévoient de nous revoir d'ici un an pour faire le point sur nos demandes. A nous d'œuvrer comme maintenant à les faire aboutir dans l'unité la plus complète, chose que nous souhaitons évidemment ardemment pour les luttes des actifs !

Revendications des Retraité-e-s SUD-Rail

LE DROIT À LA SANTÉ ET À L'ACCÈS AUX SOINS

Pour que la santé soit un droit cela implique que l'on redonne la parole, la dignité aux usagers, à commencer par ceux que les mesures injustes touchent le plus : malades et handicapés, et que notre système de protection sociale avec ses principes, notamment la répartition et la solidarité, soit garantie.

- Retour de la CPR dans le sein de la SNCF.
- Remboursement à 100% des frais d'optiques, des prothèses dentaires et auditives, et de l'appareillage médical.
- Remboursement : suppression du ticket modérateur, franchises médicales et du forfait hospitalier.
- Alignement des taux de remboursement sur celui des cadres supérieurs.
- Bilan de santé complet et gratuit tous les 3 ans et suivi gratuit et permanent des travailleurs de l'amiante.
- Accès, pour ceux qui le souhaitent, au même titre que les actifs dans les cabinets médicaux SNCF (en particulier chez les spécialistes).
- Maintien du conjoint à la Caisse de Prévoyance, s'il y a été affilié, y compris s'il perçoit une retraite d'une autre caisse.
- Allocation de décès du retraité équivalente à celle des actifs : 1 an de pension brute.

LE DROIT À UN NIVEAU DE VIE DÉCENT

Face à la baisse de notre pouvoir d'achat et à celle programmée suite à la réforme, SUD-Rail revendique un autre partage des richesses.

- Pas de pension inférieure au SMIC revendiqué, soit 1500 euros nets par mois)
 - Rattrapage des pertes cumulées du pouvoir d'achat.
 - Maintien du lien entre les augmentations de salaire, les mesures salariales des actifs et le montant des pensions (péréquation) ce qui impose le retour de notre caisse au sein de la SNCF.
 - Pour les pensions de réversion : augmentation du taux jusqu'à 80% (actuellement 50%) et prise en compte de toutes les situations de vie communes.
 - Exonération de la CSG et de la CRDS pour les pensions minima.
- OU TROUVER L'ARGENT ?**
- Les caisses ne sont pas vides pour tout le monde : Les richesses ont doublé entre 1960 et 2007.
 - Les profits réalisés versés aux actionnaires du CAC 40 explosent.
 - Les exonérations de cotisations patronales se chiffrent en milliards comme le bouclier fiscal.

Il est possible d'avoir les moyens de répondre aux attentes des retraités (et des actifs en matière de rémunération) si on répartit plus justement la richesse nationale et si on modifie l'assiette des cotisations patronales en incluant la valeur ajoutée et les profits spéculatifs.

Liaison Equipement

Bilan de l'Assemblée Générale

Plus d'une cinquantaine de militants SUD-Rail de l'équipement se sont retrouvés pendant trois jours lors de notre Assemblée Générale décentralisée à Etaples (région de Lille) avec pour but de remettre à jour notre cahier revendicatif ainsi que de réfléchir sur « quel fonctionnement pour développer SUD-Rail à l'équipement ».

9 groupes de travail ont été proposés aux participants autour des thèmes ressortis lors de la réunion de la liaison du 31 mars et des questions qu'ils suscitaient.

L'ambiance studieuse, le sérieux et la motivation de tous les participants, la convivialité et la formidable organisation des militants du syndicat de Lille ont permis des échanges riches, nombreux et dynamisés par la présence de militants des entreprises privées (ETF, TSO). De nombreuses pistes d'actions (partagées collectivement dans un esprit respectueux à saluer !) ont ainsi émergé de ces ateliers.

Les prochaines échéances que l'équipe animatrice proposera aux syndicats SUD-Rail :

- Réunir les membres CHSCT de l'équipement en septembre.
- Réunir la liaison équipement dans le dernier trimestre.

Ces réunions se tiendront sur une journée dans les locaux de notre Fédération.

D'ici là, l'équipe animatrice se tiendra à disposition de toute sollicitation des syndicats.

Les 9 groupes de travail organisés par la liaison lors de son AG

Formation professionnelle :

- De la dérive constatée dans l'enchaînement très rapide : formation initiale - peu de pratique - processus accès ATEN - encadrement de chantiers parfois sous-traités - responsabilités des rendus techniques de ces chantiers - pressions contradictoires sécurité/productivité/régularité.
- De la remise en cause du dictionnaire des filières.
- De l'allègement de certaines formations (arrêté TES, processus OTSEF, RSO...).
- Des orientations stratégiques du département formation de l'infra (fermetures de centres, sous-traitance de certaines formations, augmentation des e-Learning pour l'encadrement, perfectionnement en berne...).

Travail à agent seul :

- De l'organisation du travail à agent seul par la direction malgré ses obligations de protection des salariés (code du travail) et des disparités selon les régions (roulements d'astreinte seul, travailleurs isolés, tâches de sécurité ponctuelles...).
- Des conséquences de ces organisations du travail : report sur les agents de l'appréciation des mesures de sécurité (appel 2^{ème} agent d'astreinte non systématique, distances d'annonce insuffisantes, engagements de la zone dangereuse, attention prise par le travail plus que par l'approche des circulations, pressions managériales sur la régularité...).
- Des accidents du travail de plus en plus contestés par la CP si pas de témoins (fausses déclarations de témoins, AT non déclarés...).
- Du piège des mesurées de la direction présentées comme évitant les risques (dispositifs de l'homme mort, géolocalisation, discours minorant : les risques liés aux mobiles travaux, les risques électriques, les risques de cheminement...)

Souffrance au travail :

- De l'organisation du travail (tous collègues) et de son impact sur la vie personnelle (travail de nuit, de week-end, déplacements, droit à la déconnexion...).
- De la précarité de l'emploi (destructions de collectifs, restructurations, sous-traitance, évolution des métiers et de la réglementation, pertes du savoir-faire, ...)
- Des différentes violences (managements, discriminations, harcèlements, humiliations, ...)
- Des difficultés d'appréhender ce risque par nos militants (comprendre les processus de souffrance au travail, les armes pour les combattre, les outils dont on dispose, ...)

HSCT :

- Des pathologies propres aux métiers (amiante, créosote, plomb, TMS, ...).
- De l'évolution à la hausse de certains risques sur : le recours au travail de nuit, la mobilité imposée et banalisée, le risque routier, la coactivité avec les entreprises de sous-traitance, ...
- Des dispositifs de prévention mis en place par la direction : PICB, dispositifs de l'homme mort, simplification de la réglementation, ...
- Des « nouveaux » risques : digitalisation, géolocalisation, évolution des métiers (RSO, forfait-jour, passage au savoir faire-faire, ...), responsabilités accrues pour les petites qualifications, ...
- De la pertinence de (re)mettre en route un groupe de travail HSCT national et continu au sein de la liaison.

Développement Syndical :

- De notre organisation (équipe animatrice, référents, rôle d'une liaison, liens avec les élus nationaux, utilisation des moyens-temps, ...)
- Des besoins des militants (à définir avec les syndicats) : tournées, formations, soutiens pour certains dossiers, priorités, ...
- De l'échange d'informations : tracts, comptes-rendus DP-CHSCT-CE, carte ouvrière et militante, suivi des préavis, ...
- De la transmission des expériences syndicales auprès des plus jeunes militants : fondements SUD/Solidaires, appropriations de nos revendications, pratique syndicale, mandater, investissement personnel, ...
- Des difficultés de militer à l'équipement : zones denses, horaires décalés, personnels détachés, représentants éloignés, ...

Réglementation :

- Du nouvel accord d'entreprise et notamment de l'article 49.
- Des différences de réglementation entre Snct/privé (ex : SFERIS = convention BTP) et le risque de revendications contradictoires...
- Des différences d'interprétation de la réglementation ou des procédures entre direction/OS, entre encadrement/agents, entre établissements ...
- Des dilutions des responsabilités notamment vis-à-vis des réglementations techniques.

Externalisation :

- De nos attitudes, de nos approches envers les salariés des entreprises de sous-traitance...
- Des liens que nous devons tisser avec les adhérents SUD-Rail de ces mêmes entreprises (SFERIS, TSO, ETF, ...)
- Des revendications communes que nous pourrions porter (sur la base de « tous travailleurs du rail » ...).
- Des futurs combats que nous mènerons ensemble sur ces revendications...

Encadrement :

- De la définition même de l'encadrement (l'encadrement, ce ne sont pas que des cadres !)
- Des revendications différentes entre encadrement opérationnel et encadrement fonctionnel.
- Des communications ciblées, en fonction de ces différences, que nous devons réaliser pour toucher ces personnels.

Contractuels :

- Des recrutements hors-statut qu'organise la direction (avec l'exemple de ce qui s'est passé à la poste).
- Du recours massif aux contrats précaires (CDD, intérim, alternants non pilotés, ...)
- De l'embauche de CDI à l'annexe C et des difficultés pour nous d'anticiper ces abus pour mieux les combattre.

Les 9 pistes d'actions retenues par la liaison

Groupe de travail « formation professionnelle »

- Faire passer le message sur le droit de réserve des agents pour refuser les missions où la formation ou la pratique est insuffisante.
- « Quand vous ne vous sentez pas en capacité de remplir une mission, dites-le et écrivez-le ».
- Elaboration qu'un questionnaire SUD-Rail de « retour de formation » qu'elle soit initiales ou de perfectionnement et maintien des connaissances.
- Donc sensibiliser les agents sur leur responsabilité quand ils effectuent des missions de sécurité.
- Expliquer clairement les responsabilités pénales des uns et des autres.
- RSO : demander le cahier des charges de la formation et l'accompagnement des agents. Demander l'habilitation sur la base du volontariat.

Groupe de travail « travail à agent seul »

Pour obtenir l'interdiction de travail à agent seul :

- Proposer aux militants une série de questions-types pour les IRP de septembre (DP, CHSCT) ;
- Se servir des retours de ces questions pour alimenter les DCI nationales dans le cadre de nos préavis de 2 mois.

Groupe de travail « souffrance au travail »

- Un des actes de résistance à promouvoir, est le refus - collectif - de se taire sur les problèmes. Directement dans les équipes, ou bien en se tournant vers les DP, les représentants CE ou les membres CHSCT.
- En tant que syndicalistes, en ne restant pas uniquement sur l'exaltation des "combats", en acceptant de montrer que nous doutons, en montrant à nos collègues que nous sommes tous les experts de notre travail et que nous ne recherchons pas la vérité contre eux mais avec eux, éviter de tenir éloignés les collègues des syndicats, et les adhérents d'une militance active.
- La participation aux sessions de formation SUD-Rail sur ce sujet (les formateurs Philippe Mühlstein, Alain Cambi et Jean-René Delepine, qui a animé ce groupe de travail, se déplacent dans les syndicats à leur demande).
- Rappel qu'il existe un Cahier du stagiaire n°8 du CEFI-Solidaires (dernière édition 2014) sur la « Prise en charge syndicale des

risques organisationnels, des pressions et violences au travail », en stock à la Fédé.

Groupe de travail « HSCT »

- La mise en place du collectif HSCT de la liaison Equipement
- Création d'une mail-liste avec nos membres HSCT et/ou militants dans les syndicats.
- Organiser une réunion annuelle HSCT équipement.
- Dédier une journée ou ½ journée à ce sujet lors des prochaines AG décentralisées.
- Réaliser un guide militant expliquant les différentes procédures de droits d'alertes (DP, CHSCT, économique CE, sanitaire et environnemental).

Groupe de travail « réglementation »

- Pour le moment sont à dispositions des équipes syndicales la brochure nouvelle réglementation éditée par la Fédération.
- Suite au groupe de travail de ce matin, le 4 pages de la liaison équipement est en cours de modification.
- Le cahier revendicatif de la liaison équipement reste d'actualité. Il est repris dans le 4 pages de la liaison.
- La liaison sollicitera une aide de la Fédération pour établir un aide-mémoire de l'application de l'article 49, de l'articulation entre les différents niveaux de réglementation et du recours aux accords d'établissement (code du travail) pour acter les usages et accord locaux (demande un rapport de force existant) avant qu'ils ne soient supprimés par la direction.

Groupe de travail « externalisation »

- Que les militants/adhérents des sociétés privées aient les coordonnées des syndicats SUD-Rail locaux et puissent se connaître quand leur chantier se retrouve sur la région, qu'ils puissent disposer d'un appui local (en particulier s'il s'agit d'engueuler leur hiérarchie sur le chantier, devant leurs équipes)
- Demande de la présence d'un assistant syndical « SUD-Rail SNCF » à la DP de TSO.
- Intervention des syndiqués SNCF dans les chantiers pour faire pression sur l'encadrement des entreprises ferroviaires privées.

Groupe de travail « développement syndical »

- Fournir à la liaison une carte ouvrière et militante équipement des syndicats, avec instances DP, CHSCT, établissements, limites de région...
- Recenser les besoins d'un appui de l'équipe animatrice dans les syndicats.
- Remonter les écrits, enquêtes, dossiers, conflits, événements sécurité, accords locaux, à l'équipe de la liaison.
- Trouver un moyen de s'identifier entre « sud-rail » sur les chantiers avec entreprises privées.

Groupe de travail « encadrement »

- Elaboration d'un tract sur la souffrance au travail sur « ce qu'il ne faut pas faire, et avant tout apprendre à parler » à destination des cadres, et leur faire comprendre aussi que leur souffrance se répercute sur leurs agents.
- Comment prendre en compte au niveau HSCT et Document Unique l'aspect « fonction d'encadrement » en parlant d'individus dans le Document Unique ?
- Revendiquer ce qui se faisait auparavant, à savoir dans le cursus de formation des jeunes diplômés (maîtrises comme cadres), le cursus de formation doit passer par la tenue de postes métier de manière qu'à la fin de la formation, quand le jeune prend son poste, il connaît un minimum les métiers des agents qui sont sous ses ordres. Revendiquer qu'ils restent en contact avec le métier.

Groupe de travail « contractuels »

- Ce que nous pouvons faire dans un premier temps, en fonction des demandes, c'est voir avec l'agent et la direction et au cas par cas si un passage à l'annexe A1 ne serait pas inintéressant en fonction de l'âge et du taux de rémunération.
- Au vu de l'allongement des retraites, nous revendiquons que l'âge maximum (30 ans actuellement pour les contractuels) passe à 35 ans pour prétendre à l'accès au cadre permanent.
- Réussir une forte mobilisation des contractuels sur une action nationale pour obtenir leur intégration au cadre permanent, en lien avec le travail fédéral en cours.

LOI
TRAVAIL **2**

ORDONNANCES
OU PAS

ON N'EN
VEUT PAS !!!